

DOSSIER D'ADHÉSION 2018/2019 SECTION VOLLEYBALL

Reprise des entrainements le Lundi 03 septembre 2018



Entraînements au Gymnase de la Côte Sainte Catherine, tous les lundis soirs de 19h30 à 22h30.



Section loisir, pour pratiquer le volley dans la joie et la bonne humeur



Matchs amicaux occasionnels avec d'autres Clubs du Sud Meusien



Cotisation 2018 - 2019 : **45 €**



Renseignements auprès du Responsable de la Section
Florian DETHINE : 06.83.39.06.56



Le Responsable de Section
Florian DETHINE

Partie 1 réservée à l'adhérent

Nom* _____ Adresse* _____

Prénom* _____ Code postal* _____

Date de nais.* _____ Ville* _____

Sexe* Homme Femme

E-mail* _____ Téléphone _____

Profession _____ Mobile _____

Bénévole La Poste Id. RH (2) : _____

F. publique (1)

Etat sportif

- Licence délégataire - Numéro : _____
- Compétition _____
- Certificat médical du : _____

Ou, si vous avez déjà fourni un certificat médical au club il y a moins de 3 ans :

- Renouvellement questionnaire de santé (Réponse NON à toutes les questions)
- Cerfa n°15699*01

A _____, le _____

Signature obligatoire demandeur ou représentant

Comment avez-vous connu l'ASPTT ?

- Affichage Forum Radio
- Autre Manif. sportive Site internet
- Presse Un ami

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

Partie 2 réservée au club

Activité :

Type d'adhésion

- Création
- Renouvellement

Licence FSASPTT

- Licence FSASPTT PREMIUM 18.00 €
- Droit d'adhésion fédérale 2.00 €
- Licence FSASPTT Événementielle 2.00 €

Montants financiers

- Droit d'adhésion : _____
- Licence FSASPTT : _____
- Montant section : _____
- Montant lic. dél. : _____
- Montant autre : _____
- Montant total : _____

Mode de paiement :

Informatique et libertés

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme représentant légal de :

certifie lui donner l'autorisation de :

- Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'urgence est : _____ numéros de téléphone : _____ adresse e-mail : _____

(*) Champs obligatoires

(1) Fonction publique ou assimilé ; entreprise sub. que, salarié d'association

(2) Derrière RH pour les posters

Assurance

L'établissement d'une des 4 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT est de 1,84 € et dans celui de la licence FSASPTT associée est de 0,60 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle et la licence stage. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

Concernant la licence FSASPTT associée, il est précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »

Je soussigné, Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour,

Nom - Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique sportive :

Avis du médecin

- De Compétition
- D'Entrainement
- Pour tous les Sports
- Uniquement pour l'(es) activité suivante(s)
.....
- Avec simple surclassement, pratique dans l'année d'âge
immédiatement supérieur

Nécessite une consultation spécialisée en médecine du sport :

- OUI
- NON
- Pour un bilan complémentaire
- Pour des conseils et un suivi spécialisés

Tampon du médecin
OBLIGATOIRE

Date de l'examen :

Signature

NB :

1. Le certificat est obligatoire pour la délivrance de la licence.
2. Tout médecin généraliste est habilité à la rédaction de ce certificat
 - Remplir toutes les cases concernées
 - les cases laissées en blanc seront considérées comme négatives, mais il est préférable de les barrer d'un trait unique
3. Le responsable de Club (ou départemental) doit conserver ce certificat un an (une saison sportive)